

## DÉLIBÉRATION PRÉSENTÉE EN CONSEIL SYNDICAL DU 12 DÉCEMBRE 2025

### EXERCICE 2025 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – MODIFIEE

**Rapporteur : Monsieur Bernard DELALIN, Président**

Le Budget Primitif 2025 a été voté le 19 mars 2025.

Suite à des ajustements d'inscriptions budgétaires, il est nécessaire de modifier le budget.

Ces ajustements sont présentés dans le tableau suivant :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Fonction	Compte	Libellé	Inscriptions
21	020	2188	Autres immobilisations corporelles	+11 840,10 €
			Dépenses d'investissement	+11 840,10 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Fonction	Compte	Libellé	Inscriptions
001	01	001	Résultats reportés d'investissement	-159,90 €
040	01	2802	Amortissements frais documents d'urbanisme	+12 000,00 €
			Recettes d'investissement	+11 840,10 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Fonction	Compte	Libellé	Inscriptions
042	01	6811	Amortissements	+12 000,00€
011	020	6188	Autres frais divers	-11 840,10
			Dépenses de fonctionnement	+159,90 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Fonction	Compte	Libellé	Inscriptions
002	01	002	Résultats reportés de fonctionnement	+159,90 €
			Recettes de fonctionnement	+159,90 €

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Syndical :

- d'annuler la délibération DEL5\_FINANCES\_DM1 du 25 Juin 2025 pour cause d'erreur matérielle ;
- d'approuver la nouvelle rédaction de décision modificative N°1 de l'exercice 2025.

Acte certifié exécutoire compte tenu de :  
 - son envoi en Sous-préfecture le : 7 janvier 2026  
 - son envoi à l'affichage le : 31 décembre 2025  
 - sa réception en Sous-Prefecture le : 7 janvier 2026

Le Président du SyMPaC,  
 Bernard DELALIN

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ  
 Le Président,  
 Bernard DELALIN

Signé électroniquement par : Bernard Delalin  
 Date de signature : 22/12/2025  
 Qualité : Président du SYMPAC



## COMITE SYNDICAL DU 12 DÉCEMBRE 2025

Le douze décembre de l'an deux mille vingt-cinq, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le vingt-quatre novembre deux mille vingt-cinq s'est réuni à Calais en la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Calais, sous la Présidence de Monsieur DELALIN Président du SyMPaC.

### Etaient présents :

Mmes Patricia BASSET, Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Joëlle LANNOY, MM. Guy BEGUE, Bernard DELALIN, Daniel DIWUY, Pierre-Henri DUMONT, Michel HAMY, Guillaume LOEULLIEUX, Philippe MIGNONET, Pascal PESTRE, Jean-Michel TACCOEN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mme Nicole CHEVALIER, MM. Eric BIAT, Olivier LEVREAY, Frédéric MELCHIOR, Guy VERMERSCH (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Laurence CHARPENTIER, MM. Gabriel BERLY, Eric BUY, Gilles COTTREZ, Claude KIDAD, Ludovic LOQUET, Thierry GUILBERT, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

### Etaient excusés :

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr PESTRE), Claudia ROBERT, MM. Fabrice BALLART, Julien CORDENOS (pouvoir Madame HEUX), Hugo MARCOTTE RUFFIN (pouvoir Mr DELALIN) (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mme Clotilde BEAUFILS, MM. Yves ENGRAND, Olivier MAJEWICZ (pouvoir Mr VERMERSCH), Olivier PLANQUE (pouvoir Mme CHEVALIER), Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Bruno DEMILLY (pouvoir Mr VASSEUR), Antoine PERALDI, Thierry POUSSIÈRE (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

### Etaient absents :

MM. Guy ALLEMAND, Pierre CARON, Laurent LENOIR (**Grand Calais Terres & Mers**).  
M. Charles COUSIN (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Secrétaire de séance : Monsieur LEVREAY